

L'AUTAN de CLERMONT

N° 130

AVRIL 2015



E d i t o r i a l

Un an déjà qu'une nouvelle équipe municipale dirigée par Elisabeth Barral prenait les rênes de la Mairie, et que la commission communication travaille à la nouvelle formule de l'Autan.

Après l'enthousiasme des débuts, la cohésion de l'équipe municipale s'est fissurée. Des divergences sont apparues et sont présentées dans les comptes rendus des conseils municipaux. Dans un souci de transparence et d'équité, nous publions dans ce numéro la correspondance entre le maire et certains conseillers.

De part ce fait, la proposition de Budget Primaire (BP) prévisionnel pour 2015 a été rejetée par une partie du conseil municipal et c'est désormais au niveau préfectoral que dépend sa validation. Espérons que pour le bien de la communauté, la vie de la commune retrouve son cours paisible.

Les grands projets comme le PLU, les travaux d'accessibilité pour les handicapés, la sécurisation du réseau routier, l'école numérique, restent toujours la priorité de l'équipe municipale.

Notre village, toujours attractif, a été, ce printemps, traversé par plusieurs raid/randonnées/VTT, il a été choisi par le Sicoval comme lieu de rencontre sur le thème des espaces naturels et agricoles avec visite du Ramier, et sera début juin le théâtre de la passation de commandement du 1er Régiment du Train, Parachutiste, sur la place du Fort.

L'équipe de rédaction de l'Autan - *Gérard, Geneviève, Bethy*

Bulletin Municipal

PAGE 2 LE BILLET DU MAIRE

PAGE 3 ACTUALITÉS MUNICIPALES

PAGE 9 ETAT CIVIL

PAGE 10 QUOI DE NEUF ?

PAGE 11 INFOS MUNICIPALES

PAGE 13 ACTUALITÉS SCOLAIRES

PAGE 14 INFO ASSOS

A noter dans votre Agenda 2015

Mai :

6 : Atelier cirque enfants/parents à la salle des fêtes

31 : Pèlerinage Notre Dame des Bois

Juin :

2 : Passation de commandement du 1er Régiment du Train, Parachutiste

13 et 14 : Fête d'Aureville

21 : Fête de la musique

26 au 28 : Fête de Goyrans



Le billet du maire



Mesdames, Messieurs,

Après une année de mandat, notre équipe municipale a démontré sa combativité et son implication dans le fonctionnement de la vie communale. Les commissions qui avaient démarré en petit effectif, se sont élargies en début d'année, de sorte que chacun peut désormais travailler sur les sujets qui l'intéressent.

Les domaines d'interventions de l'équipe municipale sont multiples et variés, ce qui demande du temps et de l'assiduité.

Des projets importants ont dû être interrompus momentanément, comme la restauration de l'Arc triomphal de l'église Saint-Pierre, suite au constat concernant l'humidité des murs jugée trop importante pour continuer les opérations. Il faut attendre une inspection approfondie de la toiture et des murs avant toute décision de reprise du chantier. En cela, nous faisons confiance à l'architecte en charge des travaux. Gageons que le beau temps actuel permettra un séchage rapide de l'édifice.

L'avancement du PLU, pour lequel le Sicoval nous accorde son aide, est une priorité. Nous nous sommes engagés à établir un PADD dès ce printemps et le présenter en réunion publique.

La commission urbanisme a été sollicitée pour envisager les éléments que nous souhaitons proposer pour la révision du Scot. Il s'agit là de se projeter dans un avenir éloigné pour lequel il est difficile d'engager la commune. L'échéance du PLU est bien plus proche, mars 2017 étant la date butoir pour présenter le document définitif. Nous devons nous concentrer sur ce travail.

La réalisation de l'accessibilité aux handicapés des établissements recevant du public devient impérative d'ici 2017, un plan d'accessibilité sera élaboré d'ici septembre 2015.

Le tri sélectif des papiers et plastiques en porte à porte est un sujet récurrent qui devait déjà trouver sa solution en 2014, comme annoncé par le Sicoval. Trois communes parmi les 36 communes du Sicoval ne bénéficient toujours pas de ce type de ramassage. A Clermont-le-Fort, ceci a donné lieu à une consultation publique en début d'année 2015, sur la demande du Sicoval. Les résultats sont les suivants : sur 220 habitations dans la commune, 66 ont répondu, 38 favorablement et 28 défavorablement. La commune d'Aureville a fait la même consultation avec une majorité d'avis positifs. La commune de Rebigue n'a pas souhaité faire cette enquête. A ce jour la solution adoptée pour ces trois communes est incertaine.

Pour ce qui est de la redevance incitative, elle sera appliquée à compter du 1er janvier 2016 à l'ensemble des communes permettant ainsi de soutenir l'effort de tri sélectif amorcé par tous les administrés.

Moment important de la vie communale, le Conseil Municipal vient d'adopter le compte administratif 2014, qui fait apparaître les résultats d'une gestion saine et raisonnable, avec néanmoins un excédent de fonctionnement assez faible grevé par des remboursements de dépenses plus importantes que prévues au Sicoval sur le volet des travaux de voiries communales.

Ce résultat permet cependant d'injecter 117 000 euros dans le budget primitif 2015, pour la réalisation de nouveaux travaux (restauration des huisseries de la salle des fêtes, acquisition de terrains dans le cadre du futur PLU, travaux d'accessibilité des bâtiments communaux, équipement pour l'école et la cantine, éclairage du clocher de l'église). Les chantiers en cours comme la restauration de l'église ou le paiement de la réparation du pont de Rive d'Aygues représentent également une partie non négligeable de ce budget. Information importante, le taux des trois taxes (Taxe d'habitation 4.98 % ; Taxe foncière bâti 10.30% et Taxe foncière non bâti 23.85 %) qui a été voté ne sera pas augmenté.

Pour une raison non précisée en séance, le budget primitif présenté au conseil municipal du 7 avril a reçu un vote négatif d'une petite majorité de conseillers, ce qui nous fait tomber sous le coup de l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et entraîne sa validation obligatoire par la Chambre des Comptes. Cette instance a un mois pour donner sa réponse avant que le Préfet ne déclare ce budget exécutoire. Souhaitons que cette péripétie ne mette pas un coup de rabot trop sévère à nos projets.

Cette année 2015 sera la première année pleine de la mandature. Soyez assurés que les élus vont poursuivre les objectifs en matière de politique communale et intercommunale au service des habitants de Clermont.

Elisabeth Barral

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014



Présents : Nicole AERN ; Elisabeth BARRAL; Xavier BELLAMY; Jean-Paul CARDALIAGUET ; Jean-Jacques CAZALBOU ; Geneviève DURAND-SENDRAIL ; Elisabeth GIACHETTO ; Christian HUGUES ; Gérald LAGACHERIE ; Jean-Pierre LAGUENS ; Romain MALPAS.
Absents excusés : Gérard BOUDON ; Sandra DELGADO ; François MARTINEZ ; Leanne PITCHFORD.

Pouvoirs donnés : Sandra DELGADO (à Elisabeth BARRAL) ; Gérard BOUDON (à Christian HUGUES); François MARTINEZ (à Xavier BELLAMY) ; Leanne PITCHFORD (à Gérald LAGACHERIE)

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 heures.

Secrétaire de séance : Xavier BELLAMY.

1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 Novembre 2014.

Remarque : Il est souligné que la décision d'adoption de tarifs dégressifs pour la cantine de l'école primaire de Clermont-le-Fort reste à prendre en accord avec le Regroupement Pédagogique Intercommunal sur la base des éléments communiqués en séance.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 14 voix

(arrivée de Geneviève SENDRAIL à 20h15)

2/ Délibération concernant la rémunération de l'agent recenseur pour le recensement de la population en 2015.

Madame le Maire rappelle que la commune doit réaliser l'enquête de recensement de la population du 15 Janvier au 28 Février 2015. Un arrêté a été pris concernant la désignation du Coordonnateur et celui concernant la désignation de l'agent recenseur sera pris prochainement. Une dotation forfaitaire sera attribuée par l'Etat à la commune à cet effet. Le montant de cette dotation

sera de 1164€, calculé sur la population de l'année N-1.

Madame le Maire propose d'affecter pour partie cette somme au coordonnateur et pour partie à l'agent recenseur. Après débat, il est décidé d'approfondir la légalité de cette proposition. Dans l'attente, Madame le Maire propose d'affecter l'intégralité de la dotation au financement de l'opération de recensement.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 15 voix

(Arrivée de Sandra DELGADO à 20h 30)

3/ Délibération concernant la demande de garantie d'un éco prêt de 36000€ contracté par PROMOLOGIS pour des travaux à effectuer sur 4 logements au lieu-dit « La Ramière ».

Madame le Maire rappelle le détail de la demande de PROMOLOGIS et lit le compte rendu de l'avis transmis par le service juridique de l'AMF31, consulté sur ce point ; la demande de PROMOLOGIS est légale, mais la commune n'a pas d'obligation particulière à répondre positivement.

La Commission Finances confirme d'une part l'existence d'une garantie déjà accordée sur le même ensemble en 2012 pour un montant d'environ 140 000€, d'autre part l'évaluation chiffrée des risques encourus par la commune pour un tel engagement (qui nécessite une provision annuelle à affecter sur les prochains budgets).

Après débat contradictoire au sein du conseil, Madame le Maire propose de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Approuvé par les présents et représentés Pour : 13 voix, Abstention: 2 voix soit 15 voix

4/ Délibération modificative budgétaire n°3.

La Commission Finances précise les réajustements opérés concernant principalement la ventilation du poste « dépenses imprévues de fonctionnement » et la régularisation comptable d'une écriture concernant le «solde d'exécution d'investissement reporté»

de l'exercice précédent.

Aucune remarque n'étant formulée, Madame le Maire propose l'adoption de la DM n°3.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 15 voix

5/ Déclaration d'intention d'aliéner (point supplémentaire non prévu initialement à l'ordre du jour)

Affaire : parcelle cadastrée B n°35

Madame le Maire propose de ne pas préempter.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 15 voix

6/ Délibération concernant la désignation de délégués communautaires (point supplémentaire non prévu initialement à l'ordre du jour)

Suite à la décision du Conseil Constitutionnel n° 2014-405 QPC du 20/6/14 et dans le cadre de la recomposition du Conseil de Communauté du Sicoval, le Conseil Municipal doit désigner les délégués communautaires de Clermont-le-Fort dans l'ordre du tableau comme prévu pour les communes de - 1000 habitants.

Madame le Maire propose de confirmer que les délégués communautaires sont Elisabeth BARRAL en sa qualité de maire de la commune et Gérald LAGACHERIE (suppléant) en sa qualité de 1er adjoint.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 15 voix

7/ Points divers

7.1 La commune va lancer conjointement avec la commune d'Aureville une enquête à propos de la COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES (HORS VERRE).

7.2 Une étude va être lancée à fin de doter les bâtiments publics de la commune d'alarmes anti-intrusion et incendie.

7.3 Il est décidé la création d'une COMMISSION EVENEMENTIELLE de la commune. Cette commission sera animée par Sandra DELGADO, Bethy GIACHETTO et Nicole AERN.



AMF
APAVE

ATD31

Association des maires de France
répond aux missions d'accompagnement des collectivités dans les domaines de maîtrise des risques techniques, humains et environnementaux
Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne

INSEE

PADD
PLU
POS
SCOT

Institut national de la statistique et des études économiques
Projet d'Aménagement et de Développement Durable
Plan Local d'Urbanisme
Plan d'Occupation des Sols
Schéma de Cohérence Territoriale

Les sigles à connaître

7.4 Déclaration

Sur demande d'un groupe de conseillers municipaux, une déclaration adressée à Madame le Maire est lue et signée en séance par 7 conseillers présents et 2 absents représentés.

Texte de la déclaration :

« Elisabeth,

Le 1er décembre dernier, par courrier électronique, tu nous as informés de ta désignation comme suppléante d'Arnaud Lafon, candidat aux prochaines élections départementales de mars 2015.

Tu espérais pouvoir compter sur notre soutien lors de la campagne qui précèdera ces élections.

Cette décision, qui n'a été précédée d'aucune information ni concertation au sein de notre équipe, est désormais publique.

Notre conseil municipal se réunit aujourd'hui en session plénière pour la première fois depuis cet envoi.

Nous sommes plusieurs conseillers municipaux à considérer que ta décision, te plaçant, maire de Clermont-le-Fort, aux côtés du maire de Castanet-Tolosan marqué politiquement, positionne de fait notre commune sur les échiquiers politiques intercommunal et départemental à court terme, voire régional et national à moyen terme.

Or, l'engagement que nous avons pris devant les citoyens de notre commune est fermement apolitique. Cette décision suscite donc déjà des réactions interrogatives légitimes de

la part d'administrés et de partenaires institutionnels de la commune.

En conséquence, nous sollicitons la tenue, dont nous souhaitons fixer la date aujourd'hui, d'une réunion interne réunissant l'ensemble du conseil municipal pour trouver une solution ».

Suite à cette communication et après débat, Madame le Maire a indiqué avoir pris bonne note de cette déclaration et indiqué aux conseillers municipaux qu'elle les informerait de la suite qu'elle voudra bien donner à leur demande de réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2015

Présents : Nicole AERN ; Elisabeth BARRAL ; Xavier BELLAMY ; Jean Paul CARDALIAGUET ; Jean-Jacques CAZALBOU ; Elisabeth GIACHETTO ; Christian HUGUES ; Gérard LAGACHERIE ; Romain MALPAS ; François MARTINEZ ; Leanne PITCHFORD.

Absents excusés : Gérard BOUDON, Sandra DELGADO, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Jean-Pierre LAGUENS.

Pouvoirs donnés : Geneviève DURAND-SENDRAIL (à Elisabeth BARRAL) ; Gérard BOUDON (Bethy Giachetto) ; Sandra DELGADO (à Nicole AERN) ; Jean-Pierre LAGUENS (à Christian Hugues).

La séance du conseil municipal est ouverte à 20H45 heures.

Secrétaire de séance : Jean Paul CARDALIAGUET

En préalable de la réunion :

Un conseiller rappelle que ce Conseil Municipal se réunit ce jour, suite à la lettre adressée à la Mairie en date du 21 Janvier 2015.

Un conseiller demande qu'un point divers soit discuté lors des questions diverses en huit clos.

1/ Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2014

Un conseiller demande de modifier sur ce compte rendu le point 7.4 savoir : remplacer la mention « Sur demande d'un conseiller municipal » par « Sur demande par un groupe de conseillers,

une déclaration.... » et de supprimer les noms des conseillers mentionnés comme ayant signé cette déclaration.

Une discussion a lieu, un vote est demandé par Madame le Maire sur ce point.

Approuvé à la majorité des présents

Un conseiller demande de respecter le délai d'affichage du compte-rendu du Conseil Municipal (affichage sous huitaine), le dernier a été affiché le 10 janvier 2015 alors que la réunion s'est tenue le 18 décembre 2014. Madame le Maire répond que la Mairie a fermé du 18 décembre à 13 heures jusqu'au 6 janvier à 8h15

L'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2014, nécessitant ces modifications, est reportée au prochain Conseil Municipal.

2/ Délibération concernant les montants proposés pour les droits de stationnement des commerces ambulants sur la commune.

Un conseiller présente les tarifs pour les marchands ambulants.

Après discussion, il est demandé d'une part de changer « marchands ambulants ou spectacles » par « non sédentaires » et d'introduire un tarif au mois.

Une discussion a lieu, un vote est demandé par Madame le Maire sur ce point.

Approuvé à l'unanimité soit 15 voix (voir note N°2015-01)

3/ Délibération concernant le vote des restes à réaliser en investissement du budget 2014, permettant le règlement des factures en 2015.

Madame le Maire présente l'ensemble des lignes budgétaires en cours en matière de dépenses :

« Restauration de l'arc triomphal de l'église » : les travaux ont commencés, les artistes travaillent depuis le 2 février 2015.

« Réparation des appartements communaux » : les dépenses sont dues au vieillissement des locaux.

« Réparation salle polyvalente » : travaux effectués au mois de septembre 2014 pour un montant de 2146,90€

« Travaux au restaurant » : contrôle de l'APAVE, premiers travaux effectués au niveau des prises extérieures.

« Acquisition achat logiciel au niveau de la Mairie » : achat demandé par le trésor public dans le cadre de la mise aux normes et de la dématérialisation.

Madame le Maire présente l'ensemble des subventions en cours obtenues :

« Arc triomphal de l'église : subvention par enveloppe parlementaire 6500 euros » :

« Arc triomphal de l'église : subvention par le Conseil Général 11638,80 euros » :

Madame le Maire souligne à la demande de conseillers les points suivants :

La ligne budgétaire correspondant à l'acquisition du terrain a été abandonnée ainsi que la demande de subvention correspondante.

La ligne budgétaire correspondant à l'achat de lames à neige n'a pas été retenue lors de la réunion d'investissement et donc abandon de la demande de subvention correspondante. L'entretien des chemins communaux est à la charge du Sicoval ainsi que le déneige-

ment

La ligne budgétaire correspondant à la restauration de l'atelier « ramier » n'a pas été retenue suite au refus du permis de construire (zone inondable) ainsi que la subvention correspondante qui ne peut être réaffectée ailleurs.

Un débat s'ouvre sur les lignes budgétaires. Après vote, il est décidé à la majorité, qu'une nouvelle réunion investisse aura lieu dans le mois de février 2015, suivi par un Conseil Municipal prévu le 3 mars 2015 à 20h30.

4/ Délibération modifiant la composition des commissions.

Suite à la demande de conseillers, la liste des commissions évolue :

Commission finances et subventions :

Titulaires initiaux : Gérard Boudon, Xavier Bellamy, Christian Hugues Ajout de Leanne Pitchford

Cette commission est désormais composée de quatre membres

Commission développement économique :

Titulaires initiaux : Sandra Delgado, Xavier Bellamy, Christian Hugues, Romain Malpas

Ajout d'Elisabeth Giachetto

Cette commission est désormais composée de cinq membres.

Commission Infrastructures et travaux :

Titulaires initiaux : Jean-Paul Cardaliaguet, Jean-Jacques Cazalbou, Gérald Lagacherie, Jean-Pierre Laguens. Ajout de Nicole Aern, Xavier Bellamy, Sandra Delgado, Elisabeth Giachetto, Romain Malpas, François Martinez. Cette commission est désormais composée de dix membres.

Commission Appel d'Offre :

Titulaires initiaux : Geneviève Durand-Sendrail, Christian Hugues, Gérald Lagacherie. Ajout de Xavier Bellamy Cette commission est désormais composée de cinq membres.

Commission Education :

Titulaires initiaux : Geneviève Durand-Sendrail, Leanne Pitchford. Ajout de Xavier Bellamy et d'Elisabeth Giachetto Cette commission est désormais composée de quatre membres.

Commission démocratie participative et Vie Associative : Titulaires initiaux : Xavier Bellamy, Elisabeth Giachetto, Christian Hugues.

Cette commission est composée de trois membres.

Commission Environnement, Agriculture et Patrimoine :

Titulaires initiaux : Jean-Paul Cardaliaguet, Jean-Jacques Cazalbou, Sandra Delgado, Geneviève Durand-Sendrail, Jean-Pierre Laguens, François Martinez, Leanne Pitchford.

Ajout de Xavier Bellamy et d'Elisabeth Giachetto

Cette commission est désormais composée de neuf membres.

Commission Communication et Information :

Titulaires initiaux : Gérard Boudon, Geneviève Durand-Sendrail, Elisabeth Giachetto.

Ajout de Xavier Bellamy et Christian Hugues

Cette commission est désormais composée de cinq membres.

Commission Urbanisme :

Titulaires initiaux : Elisabeth Barral, Gérard Boudon, Jean-Paul Cardaliaguet, Gérald Lagacherie, Jean-Pierre Laguens. Ajout de Nicole Aern, Jean-Jacques Cazalbou, Xavier Bellamy, Sandra Delgado, Elisabeth Giachetto, Christian Hugues, François Martinez, Romain Malpas.

Cette commission est désormais composée de treize membres.

Composition de la Commission Evénementiel :

Nicole Aern, Xavier Bellamy, Sandra Delgado, Elisabeth Giachetto

Cette commission est composée de quatre membres.

Madame le Maire demande le vote pour la modification des différentes commissions :

Approuvé à l'unanimité soit 15 voix

5/ Délibération modifiant la composition du comité consultatif d'urbanisme à la demande d'une administrée.

Madame le Maire expose la requête d'une administrée Madame PETIT Florence qui souhaite rejoindre le comité consultatif environnement

Madame le Maire demande le vote pour la modification du comité consultatif :

Approuvé à l'unanimité soit 15 voix (voir note N°2015-02)

6/ Délibération concernant la dotation de recensement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une dotation d'un montant de 1 164 € sera versée à la commune pour

les opérations de recensement par l'INSEE. Il avait été décidé par délibération n°2014-51 du 18 décembre 2014 que cette dotation serait versée en intégralité.

Madame le Maire cite l'article L.2123-18 du code général des collectivités territoriales pour le recensement de la population qui mentionne l'information suivante : « si un élu local est désigné comme coordonnateur de l'enquête, il peut bénéficier du remboursement de ses frais de missions. Il n'est nullement prévu qu'il puisse bénéficier d'une indemnité en sa qualité de coordonnateur de l'enquête. »

Une délibération a été envoyée à la préfecture pour affecter la somme de 1 164 € à l'agent recenseur désigné.

Un débat s'ouvre sur l'affectation de cette somme en totalité ou non à l'agent recenseur.

Un conseiller propose de rémunérer l'agent recenseur à la feuille collectée à l'issue de l'enquête à savoir (Bulletin individuel : 1.72 €) et (Feuille logement : 1.13 €)

Une discussion a lieu, un vote est demandé par Madame le Maire.

Il est convenu à la majorité des présents l'action suivante : contacter l'agent recenseur et lui faire part de la nouvelle rémunération envisagée. Un compte-rendu sera donné lors du prochain Conseil Municipal, dans cette attente, il est précisé que de ce fait la délibération envoyée sur ce point à la préfecture suite au conseil en date du 18.12.2014 ne correspond plus à la décision prise ce jour. Un rectificatif sera adressé après décision définitive sur ce point.

7/ Questions diverses

7.1 Madame le Maire précise qu'une demande a été effectuée auprès de l'ATD pour obtenir des exemples de règlements intérieurs pour les Conseil Municipaux. Un règlement intérieur est nécessaire uniquement pour des communes de plus de 3 500 habitants.

7.2 Un conseiller propose de définir le règlement intérieur. Après discussion, il est décidé lors du prochain conseil Municipal la création d'une commission pour l'élaboration d'un règlement intérieur.

7.3 Un conseiller demande si la réunion avec Fabien RENOUX sera reprogrammée. Madame le Maire précise qu'une réunion interviendra dans le courant du

mois de février 2015.

7.4 Un conseiller demande quelle réponse a été faite au RAID INSA-INP. Madame le Maire précise que la commission « Événementiel » va traiter le sujet.

7.5 Un conseiller rappelle que la distribution des documents concernant l'enquête des déchets a été faite après la date limite mentionnée sur ces documents pour la remise des réponses. Vingt-huit réponses seulement ont été reçues. Après discussion, il est décidé de refaire une nouvelle distribution du questionnaire à l'ensemble des habitants.

7.6 Un conseiller demande où en est le projet d'acquisition d'un défibrillateur. Madame le Maire propose d'acheter un

appareil portable. Un conseiller précise que cette solution du portable permettrait au garde champêtre de l'avoir dans son véhicule pendant ses rondes estivales.

7.7 Un conseiller demande si une réponse a été donnée à la demande « Chantier de nettoyage des bords de Garonne - Scouts de France » adressée par Monsieur Michaël NICOLAS. Madame le Maire demande à la commission Environnement, Agriculture et Patrimoine de traiter le sujet.

7.8 Un conseiller demande si une réponse a été donnée à la demande « prêt du terrain municipal « Riverotte » pour la pâture » adressée par L'Association

MESCLAVIE. Madame le Maire demande à la commission Environnement, Agriculture et Patrimoine de traiter le sujet.

7.9 Un conseiller demande l'examen du point en huis clos évoqué plus haut. Madame le Maire répond qu'elle a bien reçu par e-mail quelques heures avant le conseil une lettre signée de 8 conseillers et que l'objet de cette lettre la concerne mais ne fait pas partie des affaires de la commune. Elle dit qu'elle y répondra par écrit et décide de clôturer le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2015

Présents : Nicole AERN, Elisabeth BARRAL, Xavier BELLAMY, Gérard BOUDON, Jean Paul CARDALIAGUET ; Jean-Jacques CAZALBOU, Sandra DELGADO, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Elisabeth GIACHETTO, Christian HUGUES, Gérald LAGACHE, Jean-Pierre LAGUENS, Romain MALPAS, François MARTINEZ, Leanne PITCHFORD.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 45.

Secrétaire de séance : Geneviève DURAND-SENDRAIL

Mme le maire annonce que le point 4 de l'ordre du jour, la convention à signer par les trois communes qui emploient le même garde champêtre pour l'acquisition d'un appareil de gestion électronique des procès-verbaux, ne pourra être traité ce jour, faute d'information précise sur le coût de la maintenance.

1/ L'approbation du conseil municipal du 18 décembre 2014 est renvoyée au prochain conseil car les Conseillers ont reçu une version ne comportant pas les corrections demandées lors du précédent conseil.

Un conseiller proteste contre le motif avancé pour expliquer l'affichage hors délai de ce compte rendu. Pour lui c'est une faute. Il n'admet pas l'excuse que la mairie était fermée et la secrétaire absente pendant les congés scolaires. Mme le maire en prend acte.

L'approbation du relevé de décision du Conseil Municipal du 5 février 2015 donne lieu à une discussion. Un conseiller observe :

Sur le point 3, où a été mentionné l'abandon de l'achat de la lame à neige et de la subvention qui l'accompagnait. Un conseiller demande si le déneigement incombe à la Commune ou au SICOVAL. Mme le maire répond que cela incombe au SICOVAL mais que le jour récent où il a effectivement neigé, le SICOVAL était occupé à intervenir sur les grands axes routiers d'autres communes. Un conseiller proteste que l'abandon de l'achat de la lame à neige n'a été décidé qu'en réunion préparatoire et non en conseil. Cette décision sera étudiée ultérieurement.

Pour le point 4, un conseiller observe qu'il est inscrit à tort dans la commission développement économique, il demande rectification.

Pour le point 6, concernant l'attribution de la somme allouée à la commune pour le recensement INSEE, le nombre de votants n'a pas été inscrit : on a effectivement voté que la délibération n'était pas conforme à l'esprit du conseil. Un vote de 11 voix pour a acté la non-conformité. La somme allouée à la commune n'a donc pas été attribuée. Finalement, ce point est de nouveau à l'ordre du jour de cette séance.

Points 7/ 9. Retour sur le refus de Mme le maire de lire une déclaration signée par huit conseillers. Mme le maire répond en autorisant la lecture de la lettre ci-jointe. Les signataires demandent que ce texte figure dans le compte rendu de la présente séance.

Le maire répond qu'elle a déjà fait une réponse écrite qu'elle relira au prochain conseil et propose de reprendre l'ordre du jour.

Ces lettres sont relatées en intégralité sur la page « Echange de correspondance entre 8 conseillers municipaux et Madame le Maire »

2/ Reconduction de l'activité chorale gratuite pour les élèves clermontois à la rentrée 2015-2016.

Leanne Pitchford, en charge de la commission Education, rappelle l'effort de la commune pour mettre en place une activité périscolaire gratuite à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires à la dernière rentrée. Un contrat a été signé avec l'Association CMR qui permet à Mme la chef de Chœur de faire chaque lundi de 16 h 30 à 17 h 30 une séance de chant choral et éveil musical. Cette activité a eu au début 8 inscrits, actuellement elle en a 16. Une enquête a été faite auprès des parents : 6 familles sur 14 ont répondu : 5 satisfaites, 1 hésitante.

Il est aujourd'hui demandé de savoir, avant le 15 mars si la commune renouvelle le contrat jusqu'au 31 décembre 2015. La dépense pour la commune est de 1 875 € pour l'année scolaire. Pour l'assumer, le Projet Educatif Territorial (PEDT) assure un Fond d'amorçage (40 € par enfant). Le PEDT a été rédigé par Florence Buff, conseillère municipale d'Aureville et signé par Xavier Espic, maire d'Aureville. Un conseiller regrette que la commission Education n'en ait pas donné communication au Conseil municipal de Clermont, alors que ce point ait

été exposé en réunion préparatoire.

Une conseillère demande pourquoi les activités périscolaires ne sont pas communes aux deux villages : il lui est répondu que, ayant lieu par définition après les heures de classe, ces activités sont soumises à la contrainte des horaires des bus de ramassage.

Plusieurs conseillers demandent pourquoi faut-il s'engager jusqu'à la fin de l'année civile alors que l'activité de la chef de chœur s'étend sur l'année scolaire : Cet engagement est bien stipulé dans les termes de la convention actée en conseil municipal et signée au début d'année scolaire.

Leanne Pitchford précise que, si cette activité n'est pas reconduite, il faudra en trouver une autre et demande quel conseiller veut bien s'en charger.

La reconduction de l'activité chorale gratuite pour les élèves clermontois à la rentrée 2015 et jusqu'en décembre 2015 est votée par

9 voix pour, 4 contre, 1 abstention.

3/ Subvention demandée par l'institutrice, Mme Grivet, pour le voyage linguistique qu'elle organise pour ses classes (CE2 et CM1).

Mme Grivet propose pour les deux classes dont elle a la charge, un séjour dans le Tarn avec immersion linguistique (anglais). De même, Mmes Baggio et Panassac proposent aux enfants scolarisés à Aureville (GS, CP et CE1) un séjour à Valras-Plage pour étudier le milieu marin. Leanne Pitchford explique que les institutrices souhaitent que les enfants aient au moins une fois dans leur scolarité primaire l'occasion de profiter des opportunités pédagogiques permises par ces séjours. Dans ces occasions, le fonctionnement du RPI est le suivant : la mairie d'Aureville accorde la subvention à hauteur de 50% de la somme totale pour le voyage organisé par les institutrices d'Aureville. La mairie de Clermont fait traditionnellement de même pour celui qu'organisent les institutrices de Clermont. A la fin de l'année, on revoit les comptes au prorata du nombre d'enfants de chaque commune. La somme demandée à la mairie de Clermont par Mme Grivet concerne les frais de transport (684 €) et de séjour pour deux accompagnateurs (114 x 2). Pour le séjour, les familles paient 187 €.

La discussion porte sur la somme à allouer : on s'accorde pour une subven-

tion de 912 € couvrant en totalité les frais de transport et de séjour des accompagnateurs. Subvention de 912 € votée à l'unanimité.

5/ Autorisation pour Mme le maire d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune dans une affaire de construction illicite.

Un Clermontois a été condamné à démolir un garage construit sur un terrain placé en zone inondable dans le Plan de Prévention des Risques (PPR). Il a fait appel du jugement rendu le 8 novembre 2013 et l'audience d'appel prévue le 12 mars 2015 ne peut être repoussée.

En prévision de cette audience du 12 mars, Mme le maire a présenté comme défenseur des intérêts de la commune Maître Magrini, avocat spécialiste des problèmes d'urbanisme lors d'une réunion préparatoire convoquée le 10 février. Une partie des conseillers, absents lors de cette réunion, demandent des explications sur ce dossier. Pourquoi ne reprend-on pas le même avocat que nos prédécesseurs ? Qu'est-ce que cela va coûter à la commune ? Est-il nécessaire que la mairie aille devant la justice ?

Suspension de séance pour permettre à l'administré qui a fait appel d'exposer sa situation. Il ne conteste pas qu'il soit en infraction et demande seulement la clémence de la justice.

Reprise de la séance.

Mme le maire rappelle les modifications intervenues ces dernières années dans la délimitation des zones constructibles et des zones classées rouges : le Plan de Prévention des Risques et Inondations (PPRI) a déclaré inconstructibles des zones qui ne l'étaient pas dans l'ancien POS sauf s'il s'agit de bâtiments qui ne sont pas à usage d'habitation mais soumis à diverses conditions. Elle pense que la commune peut donner à plaider à son avocat des éléments d'atténuation de la peine. Ce point a été discuté lors de la réunion préparatoire au conseil.

Un vote à bulletin secret est demandé par 9 voix sur 15. On votera sur la question :

Etes-vous d'accord que Mme le maire este en justice dans l'affaire évoquée ci-dessus et prenne comme avocat Maître Gilles Magrini ?

Sur 15 bulletins, 11 Oui, 3 non, 1 abstention.

6/ Réactualisation des tarifs et du règle-

ment intérieur de la salle des fêtes

Bethy Giachetto présente la nouvelle grille de tarifs. Ayant comparé avec les prix qui se pratiquent ailleurs, elle a légèrement augmenté les tarifs en week-end et favorisé, par des tarifs attractifs, la location en journée de semaine pour des réunions de travail. La salle des fêtes coûte en électricité et en entretien. Il importe qu'elle ne coûte pas plus qu'elle ne rapporte. Une conseillère trouve que trop de tarifs différents sont proposés. Un conseiller rapporte que le restaurateur qui utilise fréquemment la salle des fêtes s'inquiète de l'augmentation des tarifs. Il demande à prolonger la réflexion. Mme le maire précise qu'une convention spécifique sera établie pour le restaurateur.

Des ajustements des tarifs et du règlement pourront être faits au fur et à mesure des besoins.

Faut-il retarder la mise en application de la nouvelle grille et du règlement ?

L'actualisation des tarifs de location et l'adoption du règlement intérieur sont votés par

Pour : 9. Contre : 5. Abstention : 1.

7/ Rémunération de l'agent recenseur pour le recensement de 2015.

La délibération du Conseil municipal du 18 décembre avait prévu que la dotation forfaitaire de 1164 € attribuée par l'Etat serait affectée tout entière à la rémunération de l'agent recenseur, ce qui ne correspondait pas à l'esprit du conseil. Il est proposé d'annuler cette délibération et de rémunérer l'agent recenseur à la feuille collectée à l'issue de l'enquête, ce qui donne :

1,72€ x 472 bulletins individuels + 1,13€ x 224 feuilles de logement = 1 064,96 €.

A l'unanimité, les conseillers acceptent ce nouveau mode de calcul. Ils recommandent que la mairie fasse l'avance de cette rémunération au plus tôt et sans attendre le versement de la dotation de l'INSEE.

8 et 9/

La discussion sur les points 8 et 9 est reportée ; ces points seront traités en réunion interne.

La séance est levée à 23 h 45.



Echange de correspondance entre 8 conseillers municipaux et Madame le Maire

Déclaration de 8 des 15 conseillers municipaux lors du Conseil Municipal de Clermont-le-Fort le 5 février 2015

Elisabeth,

Depuis notre réunion interne du 8 janvier dernier au cours de laquelle nous t'avions demandé, pour te conformer à nos engagements de campagne municipale, de retirer ta candidature aux élections départementales du mois de mars, nous constatons que tu n'as pris aucune décision allant ce sens.

Cette posture, que nous regrettons, te prive de disposer d'une majorité au sein du conseil municipal susceptible de soutenir ton action, annihile ta capacité à animer l'équipe municipale et remet en question ta capacité à assumer les fonctions de maire qui t'ont été conférées par les conseillers municipaux.

Cette posture, que nous contestons, te conduit à gérer de façon autoritaire les affaires communales, à restreindre la communication interne, à prendre des décisions en dehors de tout dialogue avec les conseillers municipaux et dès lors à multiplier les situations d'excès de pouvoir, à générer des situations conflictuelles avec le secteur associatif au lieu de le dynamiser, à distendre le lien social entre les habitants au lieu de le cimenter... c'est-à-dire à trahir les valeurs de concertation, de communication et de lien social que nous nous sommes engagés à promouvoir au cours du mandat.

Dès lors, nous t'invitons, dans les meilleurs délais, à procéder à une démission volontaire de ton mandat de maire tout en restant conseillère municipale. Cette décision nous permettra de faire émerger, au sein de notre assemblée, une personne en capacité d'incarner et de porter le projet municipal qui nous unit. Elle nous permettra également de retrouver la cohésion d'équipe, qui nous fait défaut depuis plus de deux mois, et que les Clermontois sont en droit d'attendre.

Adjoints au Maire : Xavier BELLAMY (Adjoint), Sandra DELGADO (Adjointe)

Conseillers municipaux : Nicole AERN, Jean-Jacques CAZALBOU, Christian HUGUES, Jean-Pierre LAGUENS, Romain MALPAS, François MARTINEZ

Clermont-le-Fort le 09 février 2015,

Objet : réponse aux huit conseillers municipaux signataires de la lettre du 5 février 2015.

Aux membres du Conseil Municipal

Chers Amis,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à la gestion municipale et à mon engagement personnel dans la campagne des élections départementales.

Je conçois mon rôle de Maire avec un sens aigu des responsabilités, ce qui peut me faire paraître autoritaire. Le Maire est l'interlocuteur privilégié de toutes les institutions, même si les décisions sont prises en commun, c'est vers lui que les institutions, mais également les administrés se tournent. C'est le rôle que vous m'avez confié et que je me fais un point d'honneur à respecter.

Je continuerai à exercer pleinement ma mission auprès des conseillers municipaux et vous invite à travailler sur les dossiers de notre commune. Les commissions ayant été élargies à la demande collective, chacun pourra s'intéresser et participer à toutes les commissions, mais les dossiers doivent avancer pour répondre à l'ordre du jour des conseils municipaux. Il est de la responsabilité de chacun de rechercher les éléments de réponses aux questions qui se posent et de faire des propositions pour trouver les meilleures solutions possibles pour nos administrés.

Je ne souhaite pas qu'une planification trop contraignante, à la main d'un seul adjoint, entrave la vie des commissions, chacune d'elle doit avancer à son rythme, refléter la diversité des opinions de l'équipe municipale, et répondre aux besoins du calendrier de la vie communale.

Je précise que le personnel de la Mairie et de l'école relève de la responsabilité du Maire et du premier adjoint à qui j'ai donné la délégation de gestion du personnel. La petite équipe du secrétariat de la mairie est certes à disposition de l'ensemble des membres du conseil, mais dans le strict respect du travail de chacun. Vous pouvez regarder tous les dossiers qui sont en Mairie, mais dans le respect de la confidentialité des documents administratifs. Il est inutile de rappeler que nous sommes tous tenus au droit de réserve.

Pour finir sur la question qui vous contrarie, à savoir ma candidature aux prochaines élections départementales, je vous dirai que tout citoyen bénéficie de sa liberté d'expression et d'opinion. En ce sens le pluralisme de notre équipe qui a remporté les élections municipales n'est nullement à remettre en cause. C'est toujours collectivement que nous gérons notre commune dans le seul intérêt de nos administrés. Je ne me suis jamais permise de contrôler vos opinions ou engagements personnels et je compte bien que vous en fassiez autant.

En acceptant de porter ma candidature aux prochaines élections départementales, je souhaite faire bénéficier notre commune d'un rôle important pour le quotidien de nos habitants. Dans le respect du pluralisme, c'est en tant que candidate sans étiquette que j'ai souhaité m'engager.

Ne voyez pas là autre chose qu'un challenge qui s'offre à moi et que j'ai choisi de relever.

Je vous remercie d'avoir pris connaissance de ma réponse et souhaite poursuivre un dialogue constructif avec vous tous.

Je vous remercie d'accepter, Chers Amis, mes salutations très dévouées.

Elisabeth Barral Maire

Mairie de Clermont-le-Fort

Budget 2014 et Budget Primitif prévisionnel 2015

Extrait du RELEVÉ DE DECISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 AVRIL 2015

5/ Vote du Compte Administratif communal de l'exercice 2014. Monsieur LAGACHERIE 1^{er} adjoint prend la présidence de la séance et donne la parole à Christian HUGUES qui fait partie de la Commission Finances. Il explique que l'excédent dégagé en fonctionnement n'est que de 10 225.42 € en raison d'une dépense exceptionnelle de 40 150 € cette année reversée au Sicoval pour les travaux de voirie. Madame le Maire quitte la salle et il est procédé au vote du Compte Administratif : Pour 14 Contre : 0 Abstention : 0

6/ Affectation du résultat de 2014 : Il est présenté le résultat de l'exercice 2014 soit un excédent de fonctionnement de 10 225.42 € qui s'additionne au résultat antérieur reporté de 134 178.81 €. Solde d'exécution d'investissement de 24 107.03 € ainsi qu'un solde de restes à réaliser de 33 996.16 €. Ainsi il est affecté en réserves au compte 1068 (recettes) 58 103.19 € et est reporté en fonctionnement (recettes) 86 301.04 €. Il est procédé au vote : Pour : 14 Contre : 0 en l'absence de Madame le Maire.

7/ Vote des taux d'imposition :

La base d'imposition prévisionnelle de 2015 a été augmentée de 0.9 %. Après discussion il est décidé de maintenir les taux d'imposition de 2014 soit Taxe d'habitation 4.98 % ; Taxe foncière bâti 10.30% et Taxe foncière non bâti 23.85%. Il est procédé au vote des taux : 1 abstention et 13 pour maintenir ces taux. en l'absence de Madame le Maire.

8/ Vote du Budget Primitif 2015 :

En fonctionnement il est noté une augmentation des frais de personnel et d'indemnité des élus. Une rigueur du suivi des dépenses doit être exercée. En recette de fonctionnement on note une baisse des dotations d'état et un revenu des immeubles constant. La section s'équilibre à 396 582.04 €.

En investissement les opérations nouvelles d'investissement sont citées (voir tableau ci-contre) :

La section s'équilibre à 347 747.02 €.

Il est procédé au vote du budget primitif 2015, le résultat est le suivant : abstention : 0, pour 7, contre 8 . Madame

le Maire demande la raison du rejet de ce budget, aucune réponse n'est donnée en séance.

9/ Modification de l'attribution de compensation versée par le Sicoval

Madame le Maire rappelle le calcul de l'attribution de compensation qui correspond au produit de fiscalité auquel est retranché la participation au SIVOS et la retenue relative au transfert de compétence voirie. Pour 2015 l'attribution de compensation sera de 4 103 €, la retenue sur AC sera de 18 178 €. Il est procédé au vote : Abstention : 2, Contre 4, Pour : 9

Fin de l'extrait

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
PONT DE RIVEDAYGUE	162 270,82 €	Etat 61 098,20 € D p t 77 369,79 €
SALLE POLYVALENTE	10 910.21 €	Subvention 1 800 € ?
Remplacement huisseries façade Est		
ECLAIRAGE CLOCHER EGLISE	6 600.00 €	
ECOLE NUMERIQUE	6 000.00 €	Subvention 2 400 € ?
2 tableaux numériques blancs 2 ordinateurs port ,1 vidéo projecteur		
ECOLE EQUIPEMENT	2 200.00 €	Subvention 600 € ?
Achat 2 meubles cuisine cantine Achat rideaux 2 classes		
DEFIBRILLATEUR PORTABLE	1 700,00 €	Subvention 410 € ?
ACQUISITIONS FONCIERES	30 000,00 €	
ACCESSIBILITE BATIMENTS PUBLICS	25 000,00 €	

Résultats des Elections Départementales des 22 et 29 mars 2015

par Christiane Brustel

Suite au décret d'application de la loi sur le redécoupage des cantons français, accompagné d'un mode de scrutin destiné à promouvoir la parité, les électeurs ont été appelés aux urnes pour élire leurs conseillers départementaux, un binôme par canton pour un mandat de 6 ans. Il y a 27 cantons en Haute Garonne, donc 54 conseillers départementaux.

Sur le canton de Castanet-Tolosan, 15 communes dont Clermont-le-Fort, 5 binômes se présentaient.

Résultats du 1^{er} tour à Clermont-le-Fort :

Inscrits : 413
Votants : 273 (soit 66,10 %)
Blancs ou nuls : 9
Exprimés : 264

Ont obtenu :

E. Barral- A. Lafon (DVD) : 95 voix
B. Bagnéris- M. Pruvot (UG) : 102 voix
B. Doerler- M. Sarrailh (EELV) : 16 voix
E. Gouin- M. Lopau (FN) : 34 voix
T. Barby- D. Flecher (DVG) : 17 voix

Résultats du 2nd tour à Clermont-le-Fort :

Inscrits : 413
Votants : 274 (soit 66,3 %)
Blancs ou nuls : 17
Exprimés : 257

Ont obtenu :

E. Barral- A. Lafon (DVD) : 114 voix
B. Bagnéris- M. Pruvot (UG) : 143 voix

Total des voix sur l'ensemble du canton :

E. Barral- A. Lafon : 8134 voix
B. Bagnéris- M. Pruvot : 8148 voix

Bernard Bagnéris et Muriel Pruvot sont élus conseillers départementaux du canton de Castanet

C A R N E T



NAISSANCE

LORENZO, JOSÉ VIGNES LE 10 MARS 2015
THIBAUT FARIGOULES LE 30 MARS 2015



DÉCÈS

MONSIEUR DOMINIQUE, DENIS PIQUE LE 25 JANVIER 2015

Quoi de Neuf !

par *Gérald Lagacherie*

Quoi de neuf, n'est autre que la **rubrique TRAVAUX de votre mairie**.

Peu de travaux de voirie cet hiver, en raison des conditions climatiques.

Seul le chemin de la Pouzaque, dans une partie a été refait ainsi que le fossé.

Dans quelques jours, une tournée avec le SICOVAL sera effectuée sur l'ensemble de la voirie communale, afin d'identifier les priorités et satisfaire aux demandes des administrés, consultés lors du passage de la commission démocratie participative.



Dossier Accessibilité

Par *Gérald Lagacherie*

La Loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a posé le principe de la mise en accessibilité de la chaîne du déplacement (cadre bâti, voirie et transport) avec la prise en compte de tous les handicaps. Elle a défini le cadre de vie comme essentiel dans la politique nationale du handicap et fixé l'objectif de rendre accessible notamment les établissements recevant du public existants au 31 décembre 2014.

Depuis janvier 2015, de nouvelles dispositions sont venues compléter le dispositif réglementaire. Les agendas d'accessibilités programmées ont été ainsi créés. Ils permettent de faire bénéficier aux propriétaires d'un établissement recevant du public d'un délai supplémentaire (3 ans minimum) en contre partie d'une démonstration que les travaux de mise en accessibilités sont financés et planifiés.

Aussi, notre village vient de créer une commission communale d'accessibilité afin de réfléchir sur notre patrimoine (mairie, salle des fêtes, école, église et restaurant) afin d'établir un premier diagnostic de nos urgences, d'en trouver le financement et planifier dans le délai de trois ans, la mise aux normes de nos bâtiments.

Cette commission dressera le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établira un rapport annuel et fera toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.



Porte d'entrée de l'école



Après élargissement de 10 cm...

Exemple de mise aux normes : porte entrée école

Journée Prévention Routière Séniors à Clermont-le-Fort

par *Sandra Delgado*

Le vendredi 22 mai 2015, 9h-16h à la salle des fêtes, organisée par la municipalité et le Sicoval :

Les communes : Clermont-Le Fort, Lacroix-Falgarde, Rebigue, Goyrans, Aureville.

Avec la participation de la Gendarmerie Nationale, l'auto-école (ECR Récollets de Toulouse) et la MAIF.

Limite d'inscription auprès des services de la mairie : 14 mai 2015.

But de la journée :

- Effectuer des rappels théoriques et mettre en pratique des règles de sécurité routière ;
- Permettre aux participants de trouver des réponses à toutes leurs questions concernant, la conduite, la signalisation, le permis, la législation, les points, les amendes, les constats amiables, les risques routiers...

Le programme :

Accueil des participants et café de bienvenue.

Conférence – débat sur les risques routiers et domestiques animée par la Prévention MAIF, avec la participation d'un médecin.

Sensibilisation par l'auto-école (ECR Récollets) sur les ronds-points, les priorités, et les nouvelles signalisations.

Repas offerts par le Sicoval

Ateliers de l'après midi :

- Circuit avec le moniteur de l'auto-école.
- Ateliers animés par la Prévention MAIF : constat amiable, test de vision, simulateur de réactivité sur la route.



Simulateur de réactivité

Qu'est ce qu'on mange ??

Par *Sandra Delgado*

C'est la question que l'on se pose, en particulier le dimanche soir !

Le casse tête s'achèvera dès le 12 Avril avec l'arrivée de Shain, Clermontoise, qui s'installera avec son joli camion impasse du Bois Grand tous les dimanches soirs à partir de 18h00. Originaire de l'île de la Réunion, elle vous proposera des plats créoles à emporter tels que rougails sau-

cisses, acharas de légumes, cari poulet, porc, poisson, fritures, vapeurs etc.. Ainsi qu'une cuisine gourmande aux influences asiatiques et indiennes.

Nous souhaitons la bienvenue à Shain !

Gustativement,



Le Sicoval avait organisé une séance découverte et réflexions sur «les enjeux agricoles et naturels aux portes de Toulouse» jeudi à Clermont-le-Fort permettant de sensibiliser les membres du Conseil de Développement (Codev) et les habitants dont plusieurs agriculteurs, au difficile exercice entre urbanisme et espace naturel.

Après une heure de balade commentée, au coucher du soleil, jusqu'à la cascade sur le Ramier communal, la cinquantaine de membres s'est dirigés vers la salle des fêtes.

Mme la maire Elisabeth Barral et Patrick Mignon président du Codev ont accueilli les participants aux présentations et aux débats trop courts qui s'en suivirent. On notait la présence de Gérard Bolet Vice-président "écologie" au Sicoval et de Pascale Mahé, Directrice de Nature Midi-Pyrénées l'association qui assure la gestion de la transition vers le classement de la Réserve Naturelle Régionale Confluences Ariège (RNR).

Ludovic Marre du Sicoval, dans une très bonne synthèse a apporté son éclairage sur les sigles et schémas qui envahissent et organisent la vie des citoyens. A travers SCoT et PLU, corridors écologiques, on peut noter le nouveau projet de ceinture verte à une quinzaine de Km autour de Toulouse, une zone tampon qui devrait stopper la progression de la frange urbaine.



ne.

Bertrand Mazelier technicien du Sicoval gestionnaire du Ramier et Gaël Evrard garde champêtre ont brossé le tableau de la zone "Naturelle" des bords de l'Ariège de Clermont et posé la problématique de la sur-fréquentation de celle-ci l'été.

Ce problème est apparu très important pour les membres du Codev qui envisage de se pencher sur la préservation d'un espace naturel de grande qualité et l'accueil de nombreux visiteurs sans le transformer en parc d'attraction.

Le Sicoval comme chaque été recrutera deux éco gardes pour renseigner, éduquer, mais aussi éviter les débordements estivaux.

Le dernier intervenant, Francis Pressecq un agriculteur "ingénieur INSA" est venu expliquer comment il cultive les terres du Sicoval de la Riverotte de Clermont. Il a fait au cours des ans de nombreux essais de culture, sur un sol où domine plus les cailloux, les gravats que la terre arable. Il déplore le nombre important de déchets qu'il doit ramasser avant de pouvoir cultiver. Il suggère que les visiteurs soient éduqués et informés avant de marcher sur des plantations de jeune blé que certains confondent avec de la pelouse, avec quelquefois des débordements de quads ou 4x4 qui n'ont rien à faire dans ces zones.

Photo de famille des membres du Codev avant la balade au coucher du soleil.



La CEMEX mécène pour la restauration des peintures intérieures de l'église. par Gérard Boudon

Sollicitée par les élus locaux, la société CEMEX implantée sur le territoire de la commune a répondu favorablement: Elle entend jouer un rôle citoyen et s'impliquer dans le mécénat du patrimoine bâti. Elle estime qu'il est important d'être proche de la population, et qu'elle a un rôle social à remplir. En la personne de Vincent Raynaud, directeur développement environnement et foncier de la CEMEX pour la région toulousaine, elle a apporté un chèque pour contribuer à la rénovation en cours.



M. Raynaud entouré de membres du conseil municipal

La CEMEX, entreprise du BTP spécialisée dans le granulat, est présente à Clermont depuis de nombreuses années et compte bien y poursuivre ses activités le plus longtemps possible. La municipalité de Clermont se réjouit de cette première expérience de partenariat et réfléchit à l'aménagement de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) Confluences Ariège Garonne: le déménagement vers la N20 du dépôt de la CEMEX actuellement situé en bordure de l'Ariège doit permettre à la nature de reprendre ses droits.

L'église est fermée au public le temps des travaux.

Nettoyage à la Riverotte avec les Scouts des Minimes

par Mickaël Nicolas de Nature Midi-Pyrénées



Des précautions pour une bonne action

Mickaël Nicolas, salarié à Nature Midi-Pyrénées, en charge de la valorisation des actions sur le territoire de la future Réserve Naturelle Régionale ConfluenceS Garonne Ariège, a inauguré cette demi-journée par une présentation du contexte local : Qu'est ce qu'un cours d'eau ? Quels sont ses habitants ? Comment le site évolue-t-il en fonction des saisons ?

Riverotte, des bouteilles vides et sacs plastiques, au matelas et chaises longues en passant par les portières de voiture et cyclomoteur « désossé », c'est sans trop chercher que les sacs poubelle et brouette ce sont remplis.

Malgré la motivation des scouts qui « ont rendu service et ont adoré » et qui sont « partants pour recommencer », ce « tableau de chasse » hors du commun témoigne d'une utilisation parfois peu raisonnée de la nature, pouvant porter atteinte à la biodiversité locale et à la qualité des paysages.

Le mot de la fin

Après un goûter offert par la mairie, Alix, jeune scout, est parti récolter les témoignages de ses camarades qui à l'unanimité, espèrent bien « que les gens jetteront moins de déchets dans la Nature », ici, comme ailleurs !

Le dimanche 29 mars dernier, les Scouts et Guides de France des Minimes à Toulouse, accompagnés par l'association Nature Midi-Pyrénées et quelques élus ont participé à une balade/ramassage de déchets sur le secteur de la Riverotte à Clermont-Le-Fort. **Ensemble pour une biodiversité à préserver**

Le territoire de la future Réserve Naturelle Régionale ConfluenceS Garonne Ariège rassemble aujourd'hui sur près de 600ha une quarantaine de propriétaires autour d'une volonté commune : préserver et valoriser la nature qui nous entoure ! En effet, ce territoire, aux portes de l'agglomération toulousaine et riche d'histoire, recèle des milieux et une biodiversité des plus intéressantes pour la région. Le site de la Riverotte est un des espaces où l'Homme cohabite avec la nature de par ses activités de loisir notamment (pêche, randonnée ...).

Et quels sont les enjeux de préservation ? Ainsi, ce type d'action collective, aussi mobilisatrice et positive soit-elle, doit intervenir en amont du pic d'activité printanier de la faune et de la flore, idéalement en fin d'hiver ou d'été. Afin d'éviter tout dérangement ou piétinement, le ramassage s'est donc effectué, de manière encadrée, non intrusive et en bord de chemin.

Une action récompensée mais qui laisse à réfléchir...

Après 2 heures sur les sentiers du lac de la

Une équipe motivée fière de son action en faveur de l'environnement



Des citoyens exemplaires

Les déchets récoltés devaient être transportés à la déchetterie de Labège le lundi avec le camion communal. Daniel et Christian deux habitants de la Riverotte, ont devancé l'intention de la municipalité et ont pris l'heureuse initiative de les porter à la déchetterie de Ramonville. Qu'ils en soient remerciés.

Le Raid INSA-INP sur les chemins et sentiers des coteaux

par Gérard Boudon



Ce samedi matin les Raideurs de l'épreuve préparée par l'Insa et l'INP après leur parcours en VTT depuis Auzerville s'étaient repartis sur les chemins et sentiers des communes de Lacroix Falgarde, Goyrans et Clermont-le-Fort, avec de nombreux commissaires pour permettre aux concurrents de traverser les

reprogrammée sur les eaux plus calmes du canal du Midi à Ramonville.

Le terrain communal des ramiers de Clermont-le-Fort près des chutes d'eaux, était devenu une plaque tournante de l'épreuve d'où arrivaient et repartaient les concurrents dans les différentes disciplines. C'était aussi là que se dressait la grande tente, où l'on distribuait le ravitaillement avant la course d'orientation.

Celle-ci, à pied, consistait avec carte en main, à trouver et à se faire enregistrer sur 14 balises dispersées le long du chemin près de l'Ariège jusqu'à Venerque et retour par le Pech dominant la vallée, sur un parcours limité à 1 h 30.

Des moyens modernes étaient utilisés avec des balises électroniques qu'il fallait approcher de sa bague magique pour faire valider son passage. A la fin de l'épreuve les puces étaient rendues à l'organisateur pour qu'il puisse proclamer le vainqueur. Certaines équipes sont des habituées des Raid puisqu'elles participeront à Corsica Raid Adventure en juin et à Raid Arbre vert

amazonie à Bali.

On notait quelques déguisements comme cette équipe de 4 en tutu rose fluo et surtout Les Power Raidgers de Toulouse, un groupe de Toulouse constitué de jeunes anciens de l'Insa que l'on retrouvait interviewés devant la caméra officielle de l'éco-reporter de l'épreuve. Ceux-ci ne se faisaient plus d'illusion quant à leur classement final mais concourraient pour le prix du meilleur costume.

L'ambiance était décontractée, l'équipe médicale sur place n'a rien eu à signaler.

Les Power Raidgers de Toulouse, des jeunes anciens de l'Insa, concourraient pour le prix de la meilleure tenue



routes. Un petit changement au programme fut celui de la descente en canoë de l'Ariège. Le niveau de l'eau étant trop haut, et le débit trop important, l'épreuve devenait dangereuse et a donc sagement été

Du côté de la Maternelle

par Hélène Ders

Mots d'enfants

Une petite fille me dit "J'ai eu la raficelle"

Me voyant sourire, elle ajoute "ben oui, j'avais des boutons partout, partout".



L'hiver continu mais heureusement dans notre école, il n'y a que du soleil, de la douceur mais quelques sorties aussi. La neige s'est installée pour quelques heures, mais qu'importe les petits Goyranais venaient en luge.

Quant aux autres élèves et personnel, nous arrivions tant bien que mal.

Le 30 janvier les enfants ont pris le bus pour aller à la MJC pont de Demoiselles pour voir le spectacle "Boucles d'or et les 3 ours". Les enfants avaient des yeux pétillants car ils connaissaient le conte.

Avant cette date, le 28 janvier, les deux classes ont fait de la cuisine. Préparation de la galette des Rois pour la déguster le lendemain. Dans la classe deux groupes vite formés. Casser les œufs, mettre les ingrédients, avec des éclats de rire car certains s'amusaient bien à cacher la fève dans la pâte. Un passage dans le four (surveillé par les adultes) et voilà le 29 janvier où tous les enfants étaient élus reine et roi, car ils

avaient fabriqués et décorés chacun une couronne.

Le 5 mars, tout le monde regardait le ciel !!

"Génial il fait beau. Sortons nos déguisements pour faire le carnaval. Maman, merci pour tous les gâteaux, crêpes, gaufres etc. sans oublier les jus de pommes-oranges". Nous avons défilés jusqu'à la mairie, des Reines des neiges, coccinelle, Batman, pompier, princesses, pirates, princesses, bref je dois en oublier tellement les enfants étaient si bien déguisés.

Le 18 mars, la classe de Philippe et les "6 plus grands" de la classe de Dominique sont partis pour la matinée au musée Georges Labit. Quatre contes de quatre pays différents leur ont été proposés et bien adaptés à leur âge.

A présent, je voulais ajouter des photos car il vaut mieux des photos que des phrases qui n'en finissent pas, ça c'est mon avis !! La photo représente les masques qui ont été fabriqués par la classe de Dominique et les bonhommes déguisés dessinés par la classe de Philippe. Les bonhommes étant les élèves qui se sont décrits déguisés.

Gros succès du carnaval des écoles

Par Gérard Boudon

Chacun se demandait si cette après-midi pluvieuse allait gâcher la fête ? Malgré un défilé réduit en un rapide tour de la place du village derrière Monsieur Carnaval, les participants étaient venus très nombreux se pressant dans la salle des fêtes. On comptait plus d'enfants que les 86 qui fréquentent habituellement les écoles primaires du RPI d'Aureville et Clermont-le-Fort. Certains étaient venus avec frères, sœurs et cousins pour faire la fête.

Nathalie Castel-Daydé, présidente d'Aurecler, l'association des Parents d'élèves des écoles primaires, eut beaucoup de mal à canaliser tout ce petit monde plein d'énergie.

Ce fut l'occasion de l'élection du plus beau costume où pour donner une chance à chacun, les concurrents furent mis par classe d'âge. Beaucoup rivalisaient avec des robes de princesses et de fées ainsi que de flamenco chez les petites filles. Les garçons étaient déguisés en footballeurs et en Dark Vador affrontant Lucky Luke et ses cowboys ainsi que des corsaires. Les parents étaient eux aussi nombreux à s'être déguisés.

Après un apéro offert par Aurecler, ce fut «crêpes party», organisé par le comité des fêtes d'Aureville. La sec-

tion jeune du Foyer Rural avec ses costumes originaux, assura l'animation, la soirée se continuant avec un bal masqué.



Regroupement devant le jury pour le casting en chanson du plus beau costume. Alizée, petite clermontoise, est la première à passer sous l'œil attentif de ses parents



Ateliers Cirque

Séances de rattrapage

Par Leanne Pitchford et Geneviève Durand-Sendrail

Julien, de l'association BeBliBop et animateur de l'atelier Cirque à l'école de Clermont, fera deux ateliers de plus

après les vacances de Pâques pour rattraper son absence du 31 mars. Les séances auront lieu le mardi 28 avril et le mardi 5 mai.

Pour clore l'activité "atelier cirque" pour l'année scolaire 2014-2015, Julien et son association proposent un après-midi cirque, mercredi 6 mai, à la salle de fête

de Clermont. Commençant à 14h il y aura un atelier cirque enfants/parents (ouvert à tous, et de tout âge). A 16h30, Julien et ses collègues présenteront le spectacle "Bout d'ficelle" mis en scène par leur association.

Les frais d'admission pour l'après-midi sont de 5 euros/personne.



Assemblée générale 2015 de Marmottes et marmots

par Anne Delpy

Compte-rendu de l'assemblée générale

Le 24 janvier dernier s'est tenue la 20ème Assemblée générale de l'Association Marmottes et marmots. Au préalable, un groupe exceptionnellement réduit - de courageux - a bravé la bruine, le vent et le froid pour un aller-retour Venerque. Par chance, Claire attendait les valeureux pour un thé à mi-parcours.

En introduction de l'AG, Françoise nous a envoyé un petit message pour excuser son absence, dans lequel elle nous remerciait à nouveau d'avoir repris le flambeau et de poursuivre les activités de l'association. Après ces chaleureuses paroles, nous avons abordé les points suivants :

Le bilan moral a fait état de 21 adhésions familiales en 2014 contre 15 en 2013 et de 12 sorties, dont un séjour de trois jours au Pays Basque et un séjour d'une semaine dans les Pyrénées espagnoles à Benasque. Outre les sorties traditionnelles en montagne, nous avons varié les plaisirs avec plusieurs rando raquettes, une journée ski de fond, une balade à vélo, deux sorties mer (char à voile et rando aquatique). Au Pays Basque, nous avons reçu une initiation à la pelote basque et pour certains, à la TTT (Trotinette Tout Terrain). Dixit une « marmotte » d'antan qui a bien grandi, Audrey : « Mais alors Marmottes et marmots, c'est devenu une colo. C'était pas comme ça avant ! ». À cela, j'ai pu lui répondre que nous avons été un peu plus ludiques certes, mais nous avons aussi augmenté la dénivellée au deuxième semestre et souvent atteint les 1000 mètres lors de nos randonnées en montagne à la journée (... N'allez pas voir là un quelconque bizutage des nouveaux adhérents 2014...). La tonalité amicale a toujours été présente cette année, selon le principe... « Les amis de nos amis sont nos amis... ». Enfin, l'organisation a été partagée... Philippe et Claire ont pris en charge trois sorties, c'était très bien et toutes les bonnes volontés ont d'ailleurs été encouragées. Nous avons été

nombreux à participer à la marche intercommunale qui se tenait à Lacroix-Falgarde le 19 octobre... un bain dans l'Ariège a ponctué cette marche... Et ça n'était pas le dernier de l'année. Le 1er novembre, la majorité du groupe vélo s'est baignée dans le lac de Saint Ferréol.

En 2014, nous avons suivi deux formations, une pour les sorties neige (nivologie, marche en raquette et matériel de sécurité) et une pour dispenser les premiers secours (PSC1).

Le bilan financier est bon, nous avons pu acheter du petit matériel (corde et sondes à neige) et avons fait réviser tous les dispositifs de sécurité neige. Tout adhérent à jour de sa cotisation peut d'ailleurs emprunter du matériel en le rapportant après utilisation.

Calendrier des sorties du premier semestre :

Il a évolué en fonction de la météo et des occupations des uns et des autres. Les nouvelles dates figurent entre parenthèses en italique.

- Samedi 21 février (a eu lieu le dimanche 22 février)
- Dimanche 15 mars
- 1 et 2 (et 3 mai)
- Pentecôte 23 - 24 mai (sera remplacée par une rando à la journée, date à déterminer)
- 4 et 5 juillet pour les 20 ans de M & M (plutôt fin août...)
- Dernière semaine de juillet, à compter du 27

Projets de sortie :

- Sortie vélo, plus visite d'Albi avec une guide
- Les 20 ans de M & M début juillet ou fin août avec les marmots d'antan notamment sur un week-end (pressentie plutôt fin août)
- Rando 2 jours dans les Corbières
- Rando dans le Gers quand la montagne est inaccessible
- Rando Mont Valier sur deux jours
- Idées de sortie : étang de Peyregrand... cirque de Cagaille, week-end dans les

Cani-Rando...



calanques, Corse, Port de Venasque

À noter que les membres du bureau ont été réélus à la majorité (*Pour information, Anne Delpy : présidente, Richard Laporte : vice-président, Patrick Rouhaud : trésorier. Claire Du Rostu : secrétaire et Maria Gracia Fandos : membre actif*).

Dans les points abordés au paragraphe Divers, une formation au strapping (bandage serré) peut nous être dispensée par Julie, interne en chiropratique. D'autre part, Julie a remercié tous les adhérents qui sont allés la consulter à la clinique de l'école, l'IFEC, ces visites sont essentielles pour pouvoir passer son diplôme. N'hésitez pas à aller la consulter, elle vous en sera reconnaissante.

Enfin, l'AG s'est clôturée par un bon dîner, un pot au feu de saison cuisiné par Annie et Maria. Si vous êtes intéressés par nos activités, contactez-moi par mail (dagmarnarval@hotmail.com) ou par téléphone au 05.61.91.71.26 et consultez le site Web de l'association (www.marmottes-et-marmots.fr) où vous trouverez nos sorties passées. Cliquez sur Randos de marmots. En dessous des Dates des prochaines sorties, vous pouvez accéder aux topos et aux photos des randonnées passées, classées par année, en cliquant sur leur titre. En raison d'un manque de disponibilité, je ne l'ai pas mis à jour depuis longtemps. J'espère pouvoir faire mieux cette année.

Vivre à Clermont

Site : <http://vivreaclermont.wix.com/assos>

par Jean-Jacques Giachetto



Les congés d'été se profilent déjà à l'horizon et l'association a dans ses projets la création d'une mise en œuvre de surveillance de voisinage durant vos absences afin de dissuader certains individus mal intentionnés de pénétrer dans votre propriété.

L'association a décidé de mettre au point, pour ses mem-

bres, dans les semaines à venir un procédé appelé **VOISINAGE ATTENTIF**, avec adhésif de dissuasion à apposer sur les boîtes aux lettres, ainsi qu'une liste de procédures qui sera consultable sur le site de l'association.

Le bureau de l'association doit se rapprocher de la gendarmerie de Castanet afin d'officialiser cette démarche.

BIENVENUE AUX NOUVELLES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE :

Itin'errances

Après une pause en 2014, le festival Itin'errances sera à nouveau présenté en septembre 2015.

L'équipe fondatrice, a constitué une association des villages riverains de l'Ariège dans la future RNR Confluences Garonne Ariège, qui va poursuivre et développer cette manifestation culturelle et artistique bien connue des habitants de nos coteaux.

Itin'errances c'est la rencontre entre l'art et la randonnée. Il s'agit, en cheminant sur les sentiers de nos villages de découvrir des artistes musiciens, plasticiens, troubadours, autour d'un thème chaque fois renouvelé.

Les premières manifestations qui orientaient le concept vers l'Ariège et ses ramiers, ont conduit les organisateurs à réunir les villages de Lacroix Falgarde, Clermont-Le-Fort, Vieille Toulouse

et Goyrans.

La cinquième édition nous conduira cette année à la découverte des chemins et des richesses patrimoniales de Clermont-Le-Fort, entre Ariège et coteaux.

Toute l'équipe travaille dès maintenant pour offrir à un public déjà fidèle de belles surprises et émotions artistiques, dans un cadre naturel assez exceptionnel !

Nous vous présenterons le programme et les conditions d'inscription à cet événement dans un prochain numéro de l'Autan.

Pour tout contact :

Anne Richaud,
présidente de l'association



Itin'errance lors de la 3ème édition à Goyrans

Le SAV de Caminarem assure les finitions

par Gérard Boudon

En décembre dernier, sous une pluie glacée, les bénévoles de Caminarem avaient replanté une centaine d'arbustes le long des 1.5 km du chemin piétonnier qui court entre Aureville et Clermont-le-Fort.

Ce samedi matin, très ensoleillé, une trentaine d'entre eux sont revenus pour pailler les arbustes. Environ 15 mètres cube de paillage avaient été fournis par le Sicoval et transportés la veille par Gaël et Dédé avec le camion de la commune de Clermont. En tout 4 camions ont été livrés.

Le paillage devrait permettre d'empêcher les mauvaises herbes de pousser, et éviter de perdre à nouveau quelques unes des plantations lors des prochaines tontes au rotofil.

Après l'effort, le réconfort, tous ces généreux bénévoles se sont retrouvés autour d'un repas à la salle des fêtes d'Aureville.

Le printemps arrivant, les piétons pourront retrouver le plaisir de marcher sur un passage arboré et protégé en harmonie avec le paysage environnant.

L'équipe de Caminarem au paillage



Les Cafés Citoyens de la Sauce aux Idées

par Geneviève Durand-Sendrail et Gérard Boudon



Philippe Gaudon avec la maquette de la comète de Chury lors du

Salle comble pour la soirée débat « L'odyssée de Rosetta et son robot Philae » :

Bernard Ferrari pdt de l'association clermontoise "La Sauce aux Idées" ne cachait pas sa satisfaction de voir la nombreuse assistance venue écouter Philippe Gaudon, chef de projet au CNES de la mission Rosetta.

Durant plus de 2h cet éminent scientifique fut intarissable devant un public captivé.

Café citoyen sur la laïcité

Le 3e café citoyen organisé par l'association clermontoise « La Sauce aux idées » avait mis à son programme vendredi 13 mars la question de la laïcité qui revient aujourd'hui à la une de l'actualité et particulièrement dans les préoccupations des éducateurs.

On notait la présence de nombreux anciens Maires de Clermont et des communes environnantes: Helene Breton de Venerque, Lucie Voincher de Montgiscard, Jean-Louis Robert de Goyrans, Francis Argouse et Serge Attali de Clermont un des deux animateurs de la soirée avec Richard Laporte.

L'invité de cette soirée, Jean François Mignard, riche d'une longue expérience à la Ligue des droits de l'homme et dans les associations d'éducation populaire, a apporté une vision jaurésienne de la laïcité.

Il a distingué la loi de 1904, loi de combat qui imposa le départ des congrégations, et la loi de 1905 qui a établi une règle de vie assez souple pour s'adapter aux circonstances,

comme l'a prouvé son fonctionnement pendant plus de cent ans. Alors qu'un climat d'apaisement profitable à tous s'était établi, l'affaire des lycéennes voilées à la rentrée de 1989 a poussé le législateur à intervenir à propos du voile à l'école. Il y eut ensuite l'interdiction du voile intégral dans l'espace public. Pour la Ligue des droits de l'homme, il ne serait pas bon de légiférer encore pour interdire le port du voile dans l'espace associatif qu'il faut distinguer de l'espace institutionnel. La Commission européenne des droits de l'homme ne manquerait pas de s'opposer à une telle interdiction. D'ailleurs trop d'interdictions n'ont-ils pas amené la société française à se communautariser ? Comment l'école peut-elle continuer à défendre des valeurs universelles ? La laïcité française est-elle exportable ? Les questions des auditeurs ont exprimé l'inquiétude à propos de la formation des jeunes, de la transmission des valeurs républicaines et des conditions du vivre ensemble.



Essaim d'abeilles dans votre jardin ...

A l'heure où les abeilles essaient, si un essaim arrive chez vous, adoptez les bons réflexes :

- * ne paniquez pas
- * n'essayez pas de les chasser
- * n'appellez pas les pompiers
- * Appelez un apiculteur !



Nos apiculteur Clermontois, qui interviennent gratuitement :

Hugo Drouet : 06 42 55 82 21
Laurent Jeanfaivre : 06 33 80 63 53

Essaim de frelons ...

Tout savoir sur les espèces nuisibles, consultez les fiches conseil sur le site du Sicoval.

... il est encore temps de les piéger

Construisez vous-même le piège à frelons :



<http://www.sicoval.fr/fr/actualites/especes-nuisibles-ce-qu'il-faut-savoir/fiches-conseils.html>



ESPÈCES NUISIBLES : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Faits d'Hiver

La départementale D68 traversant Clermont-le-Fort est un axe prioritaire de dégagement en cas de bouchon sur la D820 et l'A64 ; le conseil Général en assure un déneigement des plus efficaces. Le mardi 7 février dernier au matin la neige commença à tomber vers 7 heures pour atteindre très rapidement une dizaine de centimètres d'épaisseur, et les automobilistes étaient peu nombreux à tenter leur chance pour passer par les coteaux.

Les rares téméraires eurent pas mal de difficultés dans la dangereuse descente vers Aureville, c'est ainsi que l'on retrouva trois voitures les unes derrière les

autres, sérieusement endommagées et couchées contre les arbres quelques mètres en contrebas du premier virage. La fréquentation des écoles était faible ; à Clermont 8 élèves s'étaient déplacés sur les 44 habituellement.

Malgré l'alerte de météo France les bus scolaire pour les collèges et lycées étaient de sortie ; certains ne sont pas allés très loin.

Dans l'après midi vers 15 heures on nota la saleuse déneigeuse du service de l'équipement du conseil général entrant en action,

par Gérard Boudon et Bethy Giachetto

dégageant la D35 en sortie de Clermont-le-Fort vers Espanès.

De son côté le TAD 119 continua à cadence réduite toute la journée à assurer le transport en évitant au maximum les routes secondaires les plus pentues.

Saleuse déneigeuse au travail sur la route d'Espanès D35 en sortie de Clermont.



Bulletin Municipal L'AUTAN DE CLERMONT

Commission Communication et Information :
Responsable édition : Gérard BOUDON,
Responsable infographie : Bethy GIACHETTO
Geneviève DURAND-SENDRAIL
Xavier BELLAMY, Christian HUGUES.

Comité Consultatif :
Patrick BENTABOULET, Christiane BRUSTEL,
Olivier D'ARDALHON de MIRAMON,
Gérard VERDOT.

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Elisabeth BARRAL
Gérard BOUDON
Christiane BRUSTEL
Sandra DELGADO
Anne DELPY
Hélène DERS
Geneviève DURAND-SENDRAIL
Bethy GIACHETTO
Jean-Jacques GIACHETTO
Gérald LAGACHERIE
Mickaël NICOLAS
Leanne PITCHFORD



Actualités Site Sicoval
Titre et Logo : Annick et Philippe PAILLETTE
Réalisation : Imprimerie du SICOVAL LABEGE



Jardinons sans gêner nos Voisins !

L'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 a autorisé l'utilisation d'appareils bruyants de jardinage et de bricolage :

Jours ouvrables : entre 8h30 et 12h et entre 14h30 et 19h

Les samedis : entre 9h et 12h et entre 15h et 19h

Les dimanches et jours fériés : entre 10h et 12h et entre 16h et 18h.



Mairie de Clermont-le-Fort

18 le Fort - 31810 Clermont-le-Fort
Téléphone : 05 61 76 29 45

Horaires : Lundi 14-16h
Mercredi 16-19h
Vendredi 8h30-11h30
Permanence du Maire :
Mercredi 16-19 h

<http://mairieclermontlefort.free.fr/mairie.clermont-le-fort@wanadoo.fr>